3ème

RALLYE REGIONAL VHRS
de BOURBONNE-les-BAINS
(PEA)
22 – 23 février 2020

Règlement Particulier Sportif

Nota
S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent Règlement , la Liste des Concurrents engagés, les Horaires de Convocations, les Classements et les divers Documents concernant les Equipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront et seront consulatables sur le site de l'ASA LANGRES : www.asalangres.com.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye.

ASA LANGRES BP 15 2 ruelle de la Poterne 52200 LANGRES

Tél: 09 52 28 67 43 e-mail : asalangres@free.fr site internet : www.asalangres.com

SOMMAIRE

PROGRAMME – HORAIRES

Article 1. ORGANISATION

Article 2. ASSURANCES

Article 3. CONCURRENTS et PILOTES

Article 4. VOITURES et EQUIPEMENTS

Article 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Article 6. SITES et INFRASTRUCTURES

Article 7. DEROULEMENT du RALLYE

Article 8. RECLAMATIONS – APPELS

Article 9. CLASSEMENTS

Article 10. PRIX

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement : Lundi 6 janvier 2020
Ouverture des Engagements : Lundi 6 janvier 2020
Clôture des Engagements : Lundi 10 février 2020
Publication de la Liste des Engagés sur le site de l'ASA LANGRES: www.asalangres.com - FFSA /www.ffsa.org : Vendredi 14 février 2020
Parution du Carnet d'Itinéraire le samedi 15 février 2020
Dates et Heures des Reconnaissances : **le samedi 15 février 2020 de 10 h 00 à 17 h 00 - le dimanche 16 février 2020 de 10 h 00 à 17 h 00**
Vérifications des Documents :Samedi 22 février 2020 de 11 h 00 à 15 h 00→Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS
Vérifications des Voitures :Samedi 22 février 2020 de 11h15 à 15 h 15→Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS
Heure de Mise en Place du Parc de Départ Samedi 22 février 2020 à l'issue des Vérifications →Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains
1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 22 février 2020 à 14 h 15→Salle du Clocheton à Bourbonne-les-Bains
Publication des Equipages admis au Départ : Samedi 22 février 2020 →Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains
Départ de la 1ère Etape : Samedi 22 février 2020 à 16 h 00→Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains
Arrivée de la 1ère Etape : Samedi 22 février 2020 à 21 h 30→Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains
Affichage du Classement de la 1ère Etape →Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains
Départ de la 2ème Etape : Dimanche 23 février 2020 à 8 h 30→Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains
Arrivée de la 2ème Etape : Dimanche 23 février 2020 à 15 h 30→Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains
Affichage du Classement Final provisoire 30 mn maxi après l'Arrivée en Parc Fermé du dernier Concurrent
→Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains
Remise des Prix : Dimanche 23 février sur le Podium Place des Bains 52400 BOURBONNE -les- BAINS
Vérifications finales : Dimanche 23 février 2020 →Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS

Le Road Book sera disponible à partir du samedi 15 février 2020:
→à l'Office de Tourisme de BOURBONNE -les- BAINS Rue Amiral Pierre 52400 BOURBONNE –les -BAINS
→au garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE –les- BAINS
→ou sur le site de l'ASA LANGRES www.asalangres.com.

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Langres avec le concours de la Ville de Bourbonne-les-Bains et des Communes environnantes organise les 22 et 23 février 2020 **le 8ème RALLYE REGIONAL PEA de BOURBONNE -les- BAINS**

Le présent Règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile **le** sous le **N° 3 en date du 8 janvier 2020** et par la FFSA sous le **Permis d'Organiser N° 37 en date du 8 janvier 2020.**

COMITE D'ORGANISATION Maryse THOMAS Présidente de l'ASA LANGRES
Le Comité Directeur de l'ASA LANGRES et ses Bénévoles
La Ville de BOURBONNE -les- BAINS et ses Services - les Communes traversées
Le CONSEIL DEPARTEMENTAL de la HAUTE-MARNE

ORGANISATEUR ADMINISTRATIF ASA de LANGRES, représentée par Madame Maryse THOMAS, Présidente

ORGANISATEUR TECHNIQUE ASA de LANGRES, représentée par Monsieur Jean-Christophe OUDIN

Les Organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la Règlement applicable à l'évènement prévu et notamment le titre &er des prescriptions générales édictées Par la FFSA.

SECRETARIAT du RALLYE ASA LANGRES B P 15 52200 LANGRES
téléphone 09 52 28 67 43
e.mail : asalangres@free.fr
site internet :www.asalangres.com

PERMANENCE du RALLYE : du samedi 22 au dimanche 23 février 2020
Salle du Clocheton
52400 BOURBONNE -les- BAINS
Tél. 03 25 84 99 12
Fax 03 25 90 14 12

AFFICHAGE OFFICIEL : Parking du Clocheton 52400 BOURBONNE- les- BAINS

REPONSABLES de l'ORGANISATION

Réception et Relations des Officiels	Maryse THOMAS
Secrétariat Administratif	Serge TARBOCHEZ
Responsable et Accueil des Commissaires	Sylvain NICOLAS
Responsable des Liaisons Radio	Jean-François ALIX
Responsable de la Remise des Prix	Maryse THOMAS
Responsable de l'Intendance	Marie-France VIRY
Responsables des Epreuves Spéciales	
Responsables Parc Fermé et Regroupement	Paul JACQUINOT
Responsables Parc d'Assistance	Jean-Marie PERQUIN

1.1 P OFFICIELS du RALLYE

Président du Collège des Commissaires Sportifs		Joël JUGNIOT
Membre du Collège des Commissaires Sportifs		Catherine BOUTIN Jean WAMBACH
Directeur de Course au P C		Daniel BLANQUIN
Directeurs de Course Adjoints au P C	Rallye Moderne	Jean-Charles BIDAL
Directeurs de Course Adjoints au P C	Rallyes VHC – VHRS	Denis DUROC
Directeurs de Course Délégués aux E.S		Jean-Claude HUMBERT Jacky OLIVAIN Jean-Louis LAURENT Franck DELMOTTE
Directeur de Course Délégué au Parc Fermé et Regroupement		Bernard BUSSEREAU
Directeur de Course Délégués au Parc d'Assistance		Marc KESSLER
Directeur de Course Véhicule Autorité		Jean-Christophe OUDIN
Directeur de Course Véhicule Tricolore		Hubert BENOIT
Directeur de Course Véhicule Damier		Daniel SEGUIN
Commissaires Sportifs Chargés des Relations Concurrents		Monique FRANCE
Commissaires Techniques		
En dehors des Commissaires Sportifs, tous les Officiels sont Juges de Faits		
Chronométreurs		
Médecin Régulateur au P.C Course		Docteur Imad SFEIR
Responsable Classement Informatique		Gérard et Odile PEUREUX
Relations avec la Presse		
Speaker		

1.2 P. *ÉLIGIBILITE*

Le **8ème Rallye Régional PEA de BOURBONNE -les- BAINS** compte pour :
► La Coupe de France des Rallyes 2020– coefficient 2
► Les Challenges de la Ligue Grand Est du Sport Automobile et de l'ASA LANGRES 201620

1.3 P. *VERIFICATIONS*

Les Equipages régulièrement engagés pourront consulter le site internet de l'ASA LANGRES www.asalangres.com pour prendre connaissance :

- de la confirmation de leur engagement à partir du lundi 17 février 2020
- de leur heure de convocation aux vérifications administratives.

Les Vérifications Administratives auront lieu le :
◆ **samedi 22 février 2020 de 11 h 00 à 15 h 00**
Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS

Les Vérifications Techniques auront lieu le :
◆ **samedi 22 février 2020 de 11 h 15 à 15 h 15**
Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE les- BAINS

1.3.12.P Les vérifications finales auront lieu Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS, le dimanche 23 février 2020, pour les voitures désignées pour ces vérifications.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à 60 € T.T.C.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. P *DEMANDES d'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS*

Les Demandes d'Engagement seront prises en compte dès la Parution du présent Règlement jusqu'au lundi 10 février 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi), dûment complétées et accompagnées des Droits d'Engagement , le tout à envoyer à l'adresse ci-dessous.

Association Sportive Automobile de Langres BP 15 2 ruelle de la Poterne 52200 LANGRES
tél: **09 52 28 67 43** e-mail : **asalangres@free.fr** site internet: **www.asalangres.com**

3.1. 6 .P. *ANNULATION*
L'ASA LANGRES se réserve le droit d'annuler le Rallye si, à la date de la Clôture des Engagements précisée au Règlement, le nombre des Demandes d'Engagement est inférieur à 50 % du nombre de voitures admises, ou si des Circonstances majeures s'opposent au Déroulement du Rallye. Dans ce cas, l'ASA LANGRES fera connaître sa décision par mail et communication internet**.**

3.1. 7.P *REMBOURSEMENT*
L'ASA LANGRES remboursera, avec réduction variable, les Droits d'Engagement aux Concurrents qui, **pour des raisons de force majeure,** n'auraient pu se présenter au départ de l'Epreuve, **sous réserve,** qu'une demande écrite parvienne à l'Organisateur par lettre recommandée. Dans le cas contraire les retenues standards seront :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- 50 % pour les demandes reçues de moins de 8 jours jusqu'aux vérifications.

3.1.10.P. Le nombre des engagés est fixé à **100 voitures** maximum. Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1.P. Les droits d'engagement sont fixés :

► **ENGAGEMENT 260 € pour Tous**

3.1.12P . La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents cités ci-dessous :

- la photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture,
- la photocopie de la licence du concurrent et celles des deux membres de l'équipage,
- la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage,
- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, le cas échéant,
- des droits d'engagement, chèque à l'ordre de l'ASA LANGRES.

.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENT

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

4.2.4. P Pneumatiques : réglementation de l'utilisation des pneumatiques
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3. P *ASSISTANCE*
4.3.2. P Parc d'Assistance
L'assistance est autorisée **uniquement** dans le Parc d'Assistance prévu à cet effet signalé dans le Road Book.
Un Contrôle Horaire d'Entrée et un Contrôle Horaire de Sortie seront signalés à cet effet.
La Vitesse des Voitures dans le Parc d'Assistance ne doit pas dépasser 30km/h , sous peine d'une Pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.
En dehors de ce Parc, l'Assistance est interdite

Les Organisateurs fourniront une Plaque d'Assistance à chaque équipage ainsi, qu'un triangle portant la lettre A et le N° du Concurrent à coller sur le pare brise. La plaque et le triangle devront être fixés sur le véhicule et, permettront d'accéder au parc d'assistance. Un seul véhicule par équipage sera autorisé dans le parc.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé au concurrent :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets ou les déposer dans les poubelles prévues et mises à disposition par l'organisation, lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ATTENTION : Les bidons d'hydrocarbures devront être enlevés par les Concurrents
La pénalité pour défaut est de 200 € pour chaque infraction.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. P *IDENTIFICATION DES VOITURES*
Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

5.2. P *PUBLICITE*
Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.
La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P.DESCRIPTION

Le **3ème Rallye Régional VHRS de BOURBONNE –les- BAINS présente un parcours de 122 , 93 kms (Epreuves Spéciales comprises).**
Il comporte **7 Épreuves Spéciales** d'une longueur totale de **39, 870 kms.**

6.1.1 P. *RALLYE de DOUBLURE*
Le 3ème RALLYE REGIONAL VHRS de BOURBONNE –les- BAINS est organisé en Doublure du 8ème RALLYE REGIONAL de BOURBONNE –les – BAINS et du 3ème RALLYE REGIONAL VHC de BOURBONNE –les- BAINS

Les Voitures du 3ème RALLYE VHRS de BOURBONNE –les-BAINS partiront derrière les Voitures du 8ème RALLYE REGIONAL de BOURBONNE –les – BAINS.

6Samedi 22 février 2020

- **ES 1 dite de MEYNARD** — **longueur : 2,070 kms**
- **ES 2 dite de MELAY / VILLARS-SAINT-MARCELLIN** — **longueur : 6, 000 kms**

Dimanche 23 février 2020

- **ES 3 / 5 dite de MELAY / VILLARS-SAINT-MARCELLIN** — **longueur : 6, 000 kms**
- **ES 4 / 6 / 7 dite de LA BANNIE / LE HAUT des BOIS** — **longueur : 6, 600 kms**

6.2 P. *RECONNAISSANCES*
Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

6.2.6 P. Les reconnaissances auront lieu uniquement les jours suivants :

- **le dimanche 16 février 2020 de 10 h 00 à 17 h 00**

Attention : le nombre de passage est limité à 1maximum
Il sera établi avec rigueur des contrôles :
*** du nombre de passage,**
*** du respect des horaires,**

*** du strict respect de la limite de vitesse dans les villages traversés conformément au code de la route et aux règlementations municipales, tolérance ZERO**.

ARTICLE 7. P DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

7.1.*P DEPART*

Dans le sens croissant des numéros de course.

7. 1. 7 P. *ROAD - BOOK*

Le Road Book sera disponible à partir du samedi 15 février 2020:

→à l'Office de Tourisme de BOURBONNE -les- BAINS Rue Amiral Pierre 52400 BOURBONNE –les -BAINS
→au garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE –les- BAINS
→ou sur le site de l'ASA LANGRES www.asalangres.com.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les Contrôles de Passage et Contrôles Horaires sous peine de pénalisations.
Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.
Les lignes d'arrivées et de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées, les organisateurs précisent aux concurrents que les lieux de prises de temps par l'Organisation seront distincts de ceux réalisés par le rallye moderne dont les cellules seront désactivées. Un panneau (fin de zone) sera placé à une distance de 100 m après la ligne d'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.
Contrôles de passage (CP) : à ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement viser le Carnet de Contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, sans mentionner l'heure de passage.
L'absence de pointage à un CP sera pénalisée de 10 minutes.

Contrôles horaires (CH) : à ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le Carnet de Contrôle l'heure de présentation.
L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes. Par minute d'**avance**, une pénalisation de **60 secondes**. Par minute de **retard**, une pénalisation de **10 secondes**.
Les heures d'ouverture et de fermeture des contrôles sont précisées dans le road book qui sera remis au départ.

7.1.1. P *TESTS DE REGULARITE*

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à des moyennes fixées par les organisateurs.
Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :
Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessous du temps imparti: **1 seconde de pénalité**.
Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessus du temps imparti: **1 seconde de pénalité**.

Exemple :
Moyenne définie 45 km/h, longueur du secteur de test de régularité 5, 1 km, temps imparti : 6 mn et 48 secondes.
a) Temps réalisé: 6 mn. 59 secondes. = 11 secondes de pénalité.
b) Temps réalisé: 6 mn. 31 secondes. = 17 secondes de pénalité.
L'organisateur prévoira des points de chronométrages intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les secteurs de tests de régularité.

Il est strictement interdit, sous peine d'une pénalisation, voir d'exclusion :
a) De pénétrer dans une zone de contrôle par une direction autre que celle prévue par l'itinéraire du rallye.
b) De retraverser ou de re-pénétrer dans une zone de contrôle lorsque le carnet a déjà été pointé à ce contrôle.
c) De s'arrêter dans le secteur de tests de régularité.

Secteurs de tests de régularité sur route fermée à la circulation publique :
En s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture du même type x 1.3, sous son entière responsabilité, le Directeur de Course proposera, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité : **Trois options de vitesses** : **«HAUTE», «INTERMEDIAIRE» et «BASSE».**
Ces valeurs seront communiquées aux Contrôles Horaires des Départs de chaque TEST DE REGULARITE.

Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour UNE SEULE des 3 options et pour la TOTALITE des tests de régularité. Ce choix pourra être modifié lors des Vérifications Administratives avec l'autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.
L'engagement sera refusé à tout équipage n'ayant pas fait ce choix.
Tout concurrent qui réalisera une moyenne dépassant de plus de 10% la moyenne «HAUTE» sera exclu.
Au départ d'un secteur de test de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

7.3 P ***CONTROLES HORAIRES (CH)***

7.3.5.P Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord. (Page 29 du règlement Standard des rallyes 2019).

7.5.P ***EPREUVES SPECIALES***
Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.
Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés…) pourra être sanctionnée par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.5.17..P ***INTERRUPTION d'UNE EPREUVE SPECIALE***
Lorsqu'une Epreuve Spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque Equipage affecté se verra allouer par le Collège des Commissaires Sportifs un temps qu'il considère comme étant le plus équitable ;
Cependant, aucun Equipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ne peut tirer profit de cette mesure.

7.5.18.4 .P Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.
Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'Article 7.5 17 pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 8 P. RECLAMATIONS - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

En fin de rallye, il sera établi :

Un classement par catégorie : **Régularité Historique – Régularité Prestige – Catégorie Régularité Tourisme Classic, Féminin et avec ou sans Instrument.**

Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel.

Article 10 – PRIX

L a Remise des Prix se déroulera 30 minutes après l'affichage des résultats au Podium d'arrivée Place des Bains 52400 BOURBONNE -les-BAINS.

Des Coupes récompenseront tous les Concurrents présents et classés à l'arrivée. Il n'y aura pas de prix en espèces.

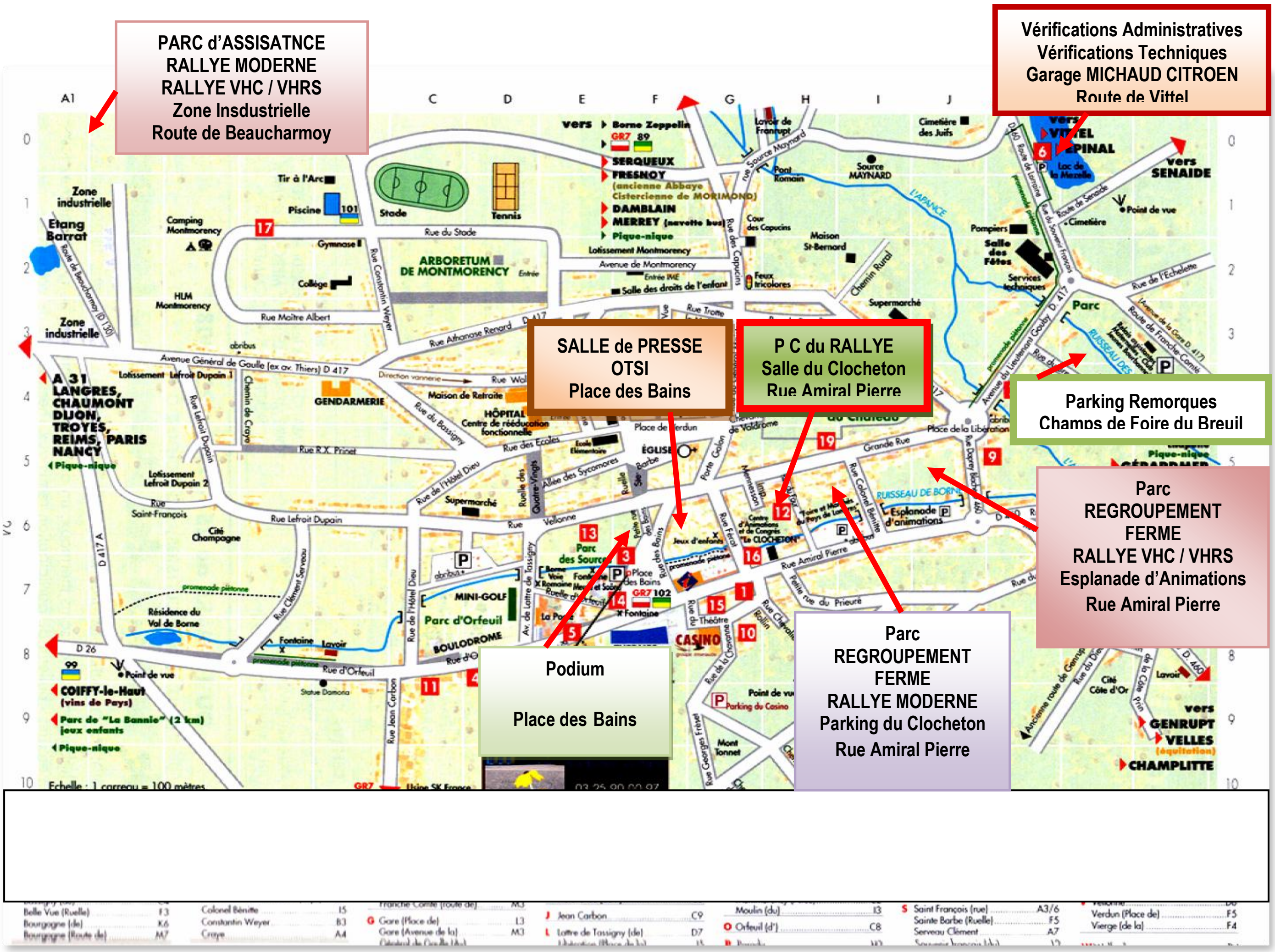
PARC d'ASSISATNCE
RALLYE MODERNE
RALLYE VHC / VHRS
Zone Insdustrielle
Route de Beaucharmoy
Vérifications Administratives
Vérifications Techniques
Garage MICHAUD CITROEN
Route de Vittel
SALLE de PRESSE
OTSI
Place des Bains
P C du RALLYE
Salle du Clocheton
Rue Amiral Pierre
Parking Remorques
Champs de Foire du Breuil
Parc
REGROUPEMENT
FERME
RALLYE VHC / VHRS
Esplanade d'Animations
Rue Amiral Pierre
Podium
Place des Bains
Parc
REGROUPEMENT
FERME
RALLYE MODERNE
Parking du Clocheton
Rue Amiral Pierre
ARBORETUM DE MONTMORENCY
GENDARMERIE
CASINO
Parc d'Orfeuil
Zone industrielle
Etang Barrat
A 31 LANGRES, CHAUMONT DIJON, TROYES, REIMS, PARIS NANCY
COIFFY-le-Haut
vers GENRUPT VELLES
CHAMPLITTE
vers SENAIDE
Echelle : 1 carreau = 100 mètres

Vers CHAUMONT
Vers CHAUMONT PARIS - REIMS
Vers BAR-SUR-AUBE COLOMBEY TROYES
MILLIÈRES
MANDRES-LA-COTE
Vers NEUFCHATEAU NANCY
Vers NANCY METZ
NOGENT
MONTIGNY-LE-ROI
Vers VITTEL CONTREXEVILLE
BOURBONNE-LES-BAINS
Vers EPINAL ST-DIÉ
ARC-EN-BARROIS
BUGNIÈRES
FAVEROLLES
ROLAMPONT
Lac de Charmes
GIEY-SUR-AUJON
BANNES
PEIGNEY
Lac de La Liez
Lac de La Mouche
ROUVRES-SUR-AUBE
LANGRES
SAINTS-GEOSMES
CHAUDENAY
Vers VESOUL BELFORT BALE
CHALINDREY
FAYL-BILLOT
AUBERIVE
Vers CHÂTILLON-SUR-SEINE
LE PAILLY
LONGEAU
Lac de La Vingeanne
BAISSEY
VILLEGUSIEN
DOMMARIEN
RIVIERE-LES-FOSSES
MONTSAUGEON
VAUX-SOUS-AUBIGNY
Vers DIJON LYON
Vers CHAMPLITTE GRAY BESANÇON
6 Sortie Langres-Sud
7 Sortie Langres-Nord
8 Sortie Montigny-le-Roi
0 2 4 6 8 km